



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 124990

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le caractère inopportun, en période de crise et de réduction du déficit public, de la dépense importante que représentent l'enlèvement des panneaux signalant les radars fixes et leur remplacement par des radars pédagogiques, dont il faudrait en outre financer la maintenance. Cette dépense paraît en effet excessive au regard de l'utilité de ces appareils qui, en définitive, ne feront que signaler les radars fixes, ce que font déjà les panneaux en place. Il lui demande par conséquent quelles mesures il entend prendre, en vue de supprimer cette dépense inutile.

Texte de la réponse

Les radars pédagogiques en cours de déploiement sont installés soit à une distance aléatoire des radars sanctions automatiques pouvant aller jusqu'à plusieurs kilomètres soit dans des zones dangereuses dans lesquelles il n'y a pas de radar sanction. Les panneaux indicateurs de radars avaient quant à eux, au fil des années, largement perdu leur intérêt pédagogique, les conducteurs ayant tendance à freiner à l'approche de ces panneaux et à ré-accélérer après avoir dépassé le radar. Les radars pédagogiques inciteront les automobilistes à respecter la vitesse limite autorisée sur une distance supérieure puisqu'ils seront suivis ou non, à une distance variable, d'un radar sanction automatisé ou d'un contrôle mobile. Ces mesures, comme l'ensemble de la politique de contrôle automatisé, seront financées par le produit des amendes radars.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124990

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13227

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3554